Au regard de l'hétérogénéité des dossiers parfois en marge des textes, de certaines tentatives de fraude qui ont pu être sanctionnées, et pour l'équité du déroulement des épreuves du baccalauréat, voici le

VADE-MECUM de conduite des membres du jury pour les oraux des épreuves des options Facultative et de Spécialité Arts Plastiques

I- DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE ORALE

Arriver suffisamment en avance le premier jour pour se présenter au chef de centre, obtenir les moyens de le joindre facilement, si vous êtes excentré dans vos salles et s'informer des éventuels cas particuliers (tiers temps). Se souvenir que tout incident important doit faire l'objet d'un rapport concis au chef de centre le jour même.

Accueil

- Faire l'appel le matin chaque début de demi journée, ce qui permet aux candidats de connaître leur ordre de passage et au jury de s'inquiéter d'une éventuelle absence.
- Aller chercher le candidat et l'accueillir de façon courtoise et rassurante. Faire éteindre le téléphone.

Vérification de la conformité des documents

- Vérifier attentivement la carte d'identité et la convocation.
 - o En cas d'absence de carte d'identité, se référer au chef de centre afin qu'elle parvienne par fax dans les plus brefs délais.
- Récupérer la fiche pédagogique et le sommaire.
 - o En cas d'absence de ces fiches, rappeler qu'elles sont obligatoires et demander la raison de leur absence (mais ne pas pénaliser davantage).
- Noter toute absence de document et toute incongruité sur la fiche d'évaluation interne et commune à tous les jurys.

Installation des planches et validations

- Le candidat installe sur la table son carnet de travail et toutes ses planches à l'envers.
- Vérifier la conformité du dossier au regard de la fiche sommaire validée par son professeur qui l'aura signée, datée, et aura inscrit en toutes lettres le nombre de planches du dossier afin d'éviter une fraude facile.
- Signer et dater distinctement le carnet de travail et chaque planche au dos.
- S'assurer qu'au moins trois travaux sont considérés comme aboutis.

IMPORTANT: Rappel des normes

- En Spécialité: 5 planches minimum, 10 maximum, (dont au moins 3 considérées comme abouties), format maximum demi grand aigle 75 x 52 cm, forme et format minimum libres.
- o En **Facultatif**: 3 planches minimum, 6 maximum, format maximum raisin 65 x 50 cm, forme et format minimum libre.

Cas des planches hors normes

- Mettre de coté celles qui sont hors norme ou non validées
 - o les travaux en trop gros relief, qui se déroulent ou se déplient en dehors de la taille maximale autorisée ...
 - o les travaux non validés par un tampon et la signature de l'enseignant
 - o les travaux n'apparaissant pas sur le sommaire
 - o **les formats** dépassant la norme sachant qu'une relative tolérance de quelques centimètres reste possible, etc.).

Elles seront néanmoins signées et datées, puis regardées à la fin de la présentation des planches conformes. NB: Les signaler sur la fiche d'évaluation du candidat.

Entretien

- Veiller scrupuleusement à une stricte équité dans les temps de passage
 - o En option de spécialité : 30 minutes maximum.
 - En option facultative : première partie de 20 minutes maximum puis une deuxième partie portant sur la dimension culturelle liée au programme le temps restant jusqu'au terme de l'épreuve n'excédant pas 30 mn.
 - Ne pas oublier de prendre en compte les éventuels tiers temps.

- Ne pas être plus intransigeant avec ceux qui cumulent le facultatif et l'obligatoire.
- Donner le choix au candidat soit de présenter son travail directement, soit de dialoguer directement. Rentrer ensuite naturellement dans l'échange
- Les guestions doivent être courtes et ouvertes et le ton ne pas être cassant.
- Le questionnement ne doit pas bloquer le candidat mais s'appuie sur son travail de l'année (voir fiche pédagogique)
- Ne pas oublier que le dialogue s'appuie exclusivement sur le dossier présenté par le candidat.
- Éviter de recourir systématiquement au jeu de devinettes de mots ou de noms.
- En cas de reformulation de la même question, le préciser au candidat (afin qu'il ne puisse pas penser qu'il s'agit d'une autre question).
- Faire attention au vocabulaire spécifique employé dans les questions, de façon à ce que ce dernier ne mette pas l'élève en difficulté.
- Par contre engager l'élève à parler des procédures et mises en œuvres, en utilisant le **vocabulaire spécifique** aux arts plastiques. La maitrise de ce vocabulaire plastique est incontournable pour l'élève.
- Les deux membres du jury doivent poser des questions et l'un peut relancer l'autre: il faut que l'élève comprenne qu'il a **un jury cohérent** devant lui : Chacun s'écoute
- Le travail n'est pas forcément directement référencé, mais l'élève doit néanmoins pouvoir l'inscrire dans le champ référentiel du programme de terminale, puisque le dossier est réalisé en référence au programme. L'élève de spécialité doit donc connaître au minimum quelques références parmi celles vues en cours, comme le signale la fiche pédagogique du professeur.
- Les candidats du facultatif seront eux systématiquement interrogés sur la culture artistique définie par le programme limitatif, en seconde partie de l'oral, à partir de documents apportés par le jury.
- S'assurer que les productions plastiques présentent des techniques variées.
- Ne pas afficher ses ressentis au moment de l'entretien.
- **Ne pas faire de cours** à l'élève Ce n'est pas le lieu. De plus la réponse pourrait être diffusée aux candidats suivants qui la réutiliseraient de façon systématique.

<u>Fin de l'épreuve</u> Signaler ensuite de façon très neutre que l'entretien est terminé sans aucune indication concernant la qualité de sa prestation. Éviter les formules conclusives automatiques du type : « *Bien », « Très bien, merci. »* qui seraient immanquablement prises pour des appréciations qualitatives par le candidat.

Conservation des dossiers

Conserver les dossiers jusqu'à la fin des oraux afin de les comparer, d'en discuter avec les autres membres du jury, de s'assurer de la notation, de discuter d'une éventuelle suspicion de fraude.

Candidats sans dossiers

Faire passer tous les candidats qui se présentent, y compris ceux sans dossier. C'est pourquoi les jurys ont apporté des documents abordables en référence aux programmes. La notation s'effectuera donc sur les 8 points de l'entretien. Le zéro est exceptionnel et nécessite rapport. Les notes basses sont réservées à une absence avérée de connaissance et une réflexion pauvre.

En cas de fraude

Sans réelle preuve on ne peut pas s'engager sur les fraudes. En cas de suspicion, ne rien bloquer et laisser l'élève présenter son dossier. Pointer seulement au final ce qui nécessite une explication et permet de confirmer un doute. **Prévenir le chef de centre** qui décidera de la marche à suivre. Penser à confirmer une fraude par photographies jointe au rapport transmis au chef de centre qui fait remonter à DEC mais aussi en demandant que le dossier ne soit pas restitué par l'établissement en fin d'épreuve. Merci d'envoyer directement par mail une copie du rapport et photos à l'IPR

Harmonisation des jurys sur l'académie

Avant de bloquer les notes, le coordonateur des jurys envoie par feuille harmonisée (modèle disponible) une courbe des évaluations, par centre, à l'IPR. Après accord, les notes peuvent être entrées et validées. Les feuilles d'évaluation originales sont toujours laissées au centre. Le jury en garde une copie.

II. RAPPELS POUR L'ENSEIGNANT PREPARANT LES ELEVES

Composition du dossier Le professeur, au préalable, dans sa classe, aura donc bien pris soin de limiter le nombre de travaux ou planches à 10 pour la spécialité et à 6 pour le facultatif. Savoir choisir est important. Les nombres garantissent un passage faisable et équitable dans le temps imparti. - Épaisseur du dossier: l'ensemble du dossier en spécialité comme en facultatif ne doit pas excéder 5cm.

<u>Définition de la planche</u> On entend par planche une <u>surface plane</u>, de matériaux libres (papier bois, tissus, plexiglas, liège, métal, etc.) et de très faible épaisseur (maximum 2/3 cm environ, l'ensemble du dossier ne pouvant excéder 5 cm). Les formats limités relèvent du bon sens pour le transport et selon l'espace de présentation commun à tous et limité à des tables rassemblées dans une salle banalisée. Les matériaux contendants (verre brisé ou pilé par exemple sont à proscrire du fait des manipulations. De mêmes les constituants volatils sont fixés. Un élève qui a pris le parti de travailler en volume, ou très grand, et in situ, a tous les moyens photographiques de savoir rendre compte de sa proposition. Choisir et savoir en rendre compte avec les bons cadrages, en joignant si besoin un échantillon plastique (détail au format) fait partie de compétences évaluables en fin de cursus lycée.

Forme des planches Il est libre tant qu'il n'excède pas le format maximum imposé, rabats compris (nombre de rabats à minimiser pour éviter une mise en scène).

Nature des planches

- Une vidéo équivaut à une planche (durée maximale de l'ensemble des vidéos présentées : 5 minutes).
- Les volumes, les performances, les formats hors cadre, seront photographiés et/ou filmés afin d'être présentés dans le cadre du dossier. Les vidéos doivent être authentifiées par photogrammes signés par l'enseignant. Ces photogrammes ne font qu'attester la recevabilité du travail de l'élève et ne sont pas à confondre avec des planches de production.

Rappel de l'inutilité des planches documentaires

Les planches de références <u>n'existent plus</u>. Les références peuvent apparaître désormais sous forme de photographies et de croquis dans **le carnet de travail**

Le dossier est lui composé de travaux réalisés (...) en référence à son programme (B.O.)

Le carnet de travail Voir en détail la fiche « Qu'est ce qu'un carnet de travail ? » sur le site ac-nice

- Son format est de 40 x 60 x 5 cm maximum. Il peut être numérique, présenté sur le matériel du candidat.
- Le carnet de travail **est obligatoire et tamponné** lui aussi sur la dernière page.
- Si le carnet de travail est numérique, il doit être consultable efficacement (deux minutes maximum de présentation lui seront accordées. <u>Important pour sa validation</u>: Le professeur en aura réalisé deux captures d'écran, de la première et de la dernière page. Il les aura validées en précisant le nombre de pages.

Le carnet de travail ne doit pas rester exclusivement en possession de l'élève et reste à la disposition du jury durant l'entretien. Il a un rôle d'articulation sur la mise en place de la démarche de l'élève et son dossier. Il explicite le projet, en présente les étapes, et nourrit la discussion. Quand on aide à la mise en œuvre de sa confection, il est préférable d'encourager à minimiser les textes en donnant priorité à l'image : ce n'est pas un cahier de cours. Peuvent y figurer les sujets, croquis, schémas, photographies, références, citations, mots-clefs... qui ont nourri le travail présenté sur planche. Il peut aussi afficher les idées et recherches correspondant à un sujet non présenté ou inabouti. Il peut être aussi témoin du parcours culturel personnel de l'élève, en présentant des croquis et des photographies d'œuvres rencontrées. Cette curiosité personnelle est souhaitable et constitue un bonus.

Types de supports de présentation numériques

Les vidéos et travaux numériques peuvent être présentés **sur ordinateur portable, tablette numérique ou smart phone.** Ce matériel appartient au candidat qui en assure le bon fonctionnement. Les **téléphones**, éteints en début d'entretien <u>pour garder toute confidentialité au jury</u>, seront rallumés lors de ces éventuelles présentations.

Ce document de travail (octobre 2013) a été réalisé en groupe d'harmonisation de tous les jurys Académie de NICE- II est validé par l'IA IPR-